|  |  |
| --- | --- |
|  | **République Française**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **----****commission des Affaires européennes** | Paris, le 9 novembre 2016 |

**amendements au projet de contribution de la lvième cosac présentés par le sénat de la république française**

1. **Le renforcement du rôle des parlements nationaux au sein de l’u.e**

1.2 S´agissant du dialogue politique entre la Commission européenne et les parlements nationaux, la COSAC voit la possibilité d´améliorer la procédure de réponses aux avis motivés exprimés par les parlements nationaux et propose, en conséquence, que la Commission européenne réponde mieux aux préoccupations spécifiques des parlements nationaux, ***dans un délai ne dépassant pas huit semaines***, et analyse tous les aspects potentiels avant d´émettre ses réponses, en particulier en cas de déclenchement du mécanisme dit du « carton jaune ».

1. **Partenariat transatlantique commercial et d’investissement (TTIP-PTCI) : un accord commercial entre l’Union européenne et les États-Unis (et ses défis, opportunités et risques)**
	1. La COSAC voit dans les accords commerciaux équilibrés l´opportunité de renforcer le développement durable, la promotion des droits de l´Homme, des standards sociaux et professionnels et la viabilité environnementale au niveau mondial ***et demande que l’Union européenne défense au mieux ses intérêts dans les négociations, en insistant notamment sur le principe de réciprocité***.
	2. De ce fait, la COSAC se déclare préoccupée ***par le manque de transparence des discussions des accords commerciaux transatlantiques avec les partenaires commerciaux stratégiques de l´Union européenne qui conduisent à la défiance*** ***~~la perte de confiance~~ ~~de la part~~***des citoyens européens ***au risque d’entraver*** ~~entravant~~ les processus de négociation ***~~des accords commerciaux transatlantiques avec les partenaires commerciaux stratégiques de l´Union européenne~~***
2. **la sécurisation des frontières extérieures de l’union européenne de l’ue dans le contexte de migration irrégulière**
	1. La COSAC salue les travaux envisagés sur le projet d´interconnexion du SIS (Système d´information Schengen) et de l´AFIS (Système automatisé d´identification dactyloscopique) pour identifier les personnes disparues au moyen des empreintes digitales, comme ***sur le*** ***~~un~~*** système de l´UE pour les informations et autorisations de voyages (ETIAS), qui contribuera à la protection des frontières de l´UE et à la détection des personnes ayant dépassé la durée autorisée du séjour dans l´UE. ***Elle souligne l’enjeu d’une mise en œuvre effective de ces nouveaux outils dans les plus brefs délais.***
	2. ***Soulignant les enjeux pour la sécurité et le contrôle des frontières de l’UE, la COSAC souhaite que les discussions au Parlement européen sur la mise en place d’un système d’entrée/*** ***sortie pour l’enregistrement des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures des États membres de l’Union européenne et la création d’un programme d’enregistrement des voyageurs (RTP) aboutissent dans les meilleurs délais.***